



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Louis a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 en vertu de l'article 148 du Code municipal.

Les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 se tiendront **les mardis** à la salle du Conseil située au 750, rue Saint-Joseph à Saint-Louis et débuteront à 20 h aux dates suivantes :

- Mardi, le 20 janvier 2026
- Mardi, le 10 février 2026
- Mardi, le 10 mars 2026
- Mardi, le 7 avril 2026
- Mardi, le 5 mai 2026
- Mardi, le 2 juin 2026
- Mardi, le 7 juillet 2026
- Mardi, le 4 août 2026
- Mardi, le 1^{er} septembre 2026
- Mardi, le 6 octobre 2026
- Mardi, le 3 novembre 2026
- Mardi, le 8 décembre 2026

Donné à Saint-Louis, ce 10 décembre 2025.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joscelyne Charbonneau', is written over a horizontal line.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière